

Le 29 juillet 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-270

Enseignement supérieur

Convention de partenariat
Studyrama / Roannais Agglomération

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature, de la Communauté d'Agglomération ;

Considérant que dans le cadre de la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation », Roannais Agglomération est compétent pour l'enseignement supérieur, la recherche, la formation, la Culture Scientifique Technique et Industrielle, faciliter l'insertion professionnelle des apprentis ou stagiaires ou étudiants ;

Considérant que Studyrama spécialiste de l'orientation, la vie étudiante et la réussite professionnelle organise des salons à destination des étudiants pour trouver des formations post-bac pour leur orientation.

Considérant que Studyrama mettra à disposition de Roannais Agglomération un stand pour présenter l'offre de formation roannaise sur les salons du 15 octobre 2022 et du 21 janvier 2023 et insérera le logo sur tous les supports de communication ;

Considérant que Roannais Agglomération valorisera son partenariat avec Studyrama en mettant en place des affiches, des flyers et relayera l'information sur les réseaux sociaux ;

DECIDE

- d'approuver la convention de partenariat entre Studyrama et Roannais Agglomération pour la mise à disposition gratuite d'un stand sur les salons du 15 octobre 2022 et du 21 janvier 2023 ;
- d'indiquer que la convention de partenariat s'effectue sans engagement financier.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne